

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ÎLE D'YEU

Séance du : 16 septembre 2025

Numéro de la délibération : DEL/NLB/25/09/167

<p>Date Convocation 08/09/2025</p> <p>Date Affichage 09/09/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>16</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>08</td></tr><tr><td>- absents</td><td>03</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	16	- procurations	08	- absents	03	<p>Le 16 Septembre Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 16 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Didier MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD.</p> <p>PROCURATIONS 8 : Judith LE RALLE, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Anne-Claude CABILIC, Isabelle CADOU, Michel BRUNEAU, Didier MARTIN, Valérie AURIAUX, Emmanuel MAILLARD, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD</p> <p>ABSENTS 3 : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	16								
- procurations	08								
- absents	03								

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE L'AMICALE DU PERSONNEL (AVENANT)

Rapporteur : Anne-Claude CABILIC

L'Amicale du Personnel Communal de la Mairie de l'Île d'Yeu connaît un nombre grandissant d'adhérents.

L'Amicale du Personnel offre à ses adhérents un certain nombre d'avantages : cadeaux pour les naissances, les mariages, la retraite, billets de cinéma à tarif préférentiels, achats groupés, etc.

Considérant l'esprit de solidarité et le resserrement des liens d'amitié entre amicalistes, la subvention de la Mairie de l'Île d'Yeu passe de 500€ à 1 500€. La convention d'objectifs et l'avenant sont valides jusqu'au 31 décembre 2026.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (24 POUR) :

- ♦ **ACCORDE** à ce titre une subvention de 1 500€ à l'Amicale du Personnel Communal.
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU